

3029.

1

6

6

6

Si un pereire peut donner un
emploi quelconque au sieur ravilly, j'ai
un autre la plus grande obligation - est
ancien militaire, pere d'une jeune famille, est
le gendre d'un de nos plus anciens commandants,
et est à cet égard qu'il est venu réclamer
ce témoignage de mon intérêt. je souhaite
qu'il lui soit utile

Paris 6 janvier 1844

Stienet
par-d'homme